

Ouverture de la rampe de mise à l'eau de la rue de Hatley

Magog, le 22 avril 2021 – La rampe de mise à l'eau, située sur la rue de Hatley et donnant accès au lac Memphrémagog via la rivière Magog, ouvrira le vendredi 23 avril, dès 5 h. Les plaisanciers peuvent récupérer leur laissez-passer saisonnier, leur certificat d'usager et faire laver leur embarcation à la Capitainerie au 353, rue de Hatley, selon l'horaire ci-dessous :

- 23 avril au 20 juin : 5 h à 18 h;
- 21 juin au 15 août : 5 h à 20 h;
- 16 août au 20 septembre : 6 h à 18 h.

Rappel – prioriser les demandes en ligne

La Ville recommande aux usagers de faire leur demande de certificat en ligne, compte tenu des directives de distanciation sociale et autres mesures sanitaires exigées. Cette manière de procéder permet d'accélérer l'émission du certificat et de diminuer l'achalandage à la Capitainerie. Il est possible de faire une demande en ligne en remplissant le formulaire au ville.magog.qc.ca/certificat-usager.

Lavage des embarcations

Le lavage des embarcations est obligatoire afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes aquatiques (EEEA) dans les plans d'eau de la région. Ce service est gratuit.

Rampe de mise à l'eau de la rue Bournival

La rampe de mise à l'eau qui donne accès au petit lac Magog (rue Bournival) est de nouveau accessible aux citoyens du secteur.

COVID-19

Les personnes qui présentent des symptômes associés à la COVID-19 ou au rhume ne doivent en aucun cas se présenter à la Capitainerie.

Les autres consignes suivantes doivent être respectées :

- Prévoir un temps d'attente plus long qu'à l'habitude;
- Toujours garder une distance de deux mètres (six pieds) avec les employés et les autres personnes sur place;

- Le port du masque de procédure ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444